

DEMANDE DE PRIX

1. PROJET	
NOM DU PROJET	REPRESENTATION RDC
PBLA	BEL2100201_F_01_02

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHÉ	Consultance portant sur la stratégie et la formulation d'un portefeuille thématique sur la protection sociale et le travail décent en RDC.
REFERENCE Enabel	LB-21-009-REPRDC
DATE DE LA DEMANDE	28/06/2021

3. INSTRUCTIONS		
SEANCE D'INFORMATION	N/A	
RECEPTION DES OFFRES	DATE	Mardi, 06/08/2021 à 15h00 au plus tard (heure de Kinshasa)
	LIEU	En raison des restrictions et des divers aléas/impératifs relatifs à la pandémie du COVID-19, les soumissionnaires vont introduire offre par voie électronique à l'adresse suivante : procurement.cod@enabel.be en copiant remy.kapay@enabel.be
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	60 jours	

4. DOCUMENTS DU MARCHÉ		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission *	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4
5.	Critères de sélection (liste de principaux projets similaires) *	A fournir
6.	Méthodologie, compréhension de TDR et CV du/des consultant(s) *	A fournir

* A joindre obligatoirement à l'offre, la notification et ces documents constituant le contrat.

ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHÉ	Consultance portant sur la stratégie et la formulation d'un portefeuille thématique sur la protection sociale et le travail décent en RDC.
REFERENCE ENABEL	LB-21-009-RR

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION	
ADRESSE	
NUMERO D'ENTREPRISE	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM)	
FONCTION	
TEL	
E-MAIL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIERE	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande de Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité estimée	P.U. € HTVA	P.T. € HTVA
1	Consultance portant sur la stratégie et la formulation d'un portefeuille thématique sur la protection sociale et le travail décent en RDC.	Jours/homme	20		
				TOTAL € HTVA	

Sont notamment inclus dans les prix :

- Les honoraires
- La gestion administrative et le secrétariat
- Le déplacement, le transport et l'assurance
- La documentation relative aux services
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution

Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

ANNEXE 3. CONDITION DU MARCHÉ

Article 1 : Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence belge de développement au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr. Philippe Serge DEGERNIER, Représentant Résident, ou son représentant mandaté.

Contractant : La firme à qui le marché est attribué.

Article 2 : Loi et langue applicables au marché

Le droit applicable est le droit belge les tribunaux compétents sont ceux de Bruxelles. Toutefois, le contractant ainsi que tout son personnel veilleront à respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays où se déroule l'activité.

La langue utilisée est le français.

Article 3 : Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L'offre de prix,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient),

Article 4 : Communications et suivi du marché

	Fonctionnaire dirigeant et Chargé de suivi
Nom	Luc DEMEESTER
Fonction	Expert Sectoriel Education Formation Emploi
Email	luc.demeester@enabel.be
Adresse	Enabel, Agence belge de développement N°133, Boulevard du 30 juin c/Gombe, Kinshasa, RD Congo

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché moyennant l'ANO du pouvoir adjudicateur.

Article 5 : Montant des offres

Le prestataire de services est réputé s'être assuré, avant le dépôt de son offre, de l'exactitude et du caractère complet de celle-ci, avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte des tâches et avoir inclus dans ses tarifs et prix tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

En cas de prolongation du marché, les prix unitaires forfaitaires mentionnés dans l'offre sont d'application.

Les prix sont fermes et non-révisables.

Article 6 : Date de début

La date de début d'exécution interviendra tel que mentionné dans les termes de référence.

Article 7 : Période de mise en œuvre

La période de mise en œuvre des tâches est mentionnée dans les termes de référence.

Article 8 : Principes généraux paiements

Les paiements sont effectués par virement en Euro €.

Le paiement au contractant de chaque facture est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence « **LB-21-009-RR** », l'acompte concerné, et l'intitulé du marché « **Consultance portant sur la stratégie et la formulation d'un portefeuille thématique sur la protection sociale et le travail décent en RDC.** » et le **numéro du bon de commande**. La facture qui ne porte pas ces références ne pourra pas être payée.

L'adresse de facturation est :

M. Pieter DEPARCQ
Senior Controller RDC/RCA
Enabel, Agence belge de développement
Ambassade de Belgique N°133, Boulevard du 30 juin
c/Gombe, Kinshasa, RD Congo

Enabel, l'Agence belge de développement et la République Démocratique du Congo s'entendent dans le cadre de l'accord interministériel N°062/CAB/MIN/PL/2010 et N°138/CAB/MIN/FINANCES du 26 août 2010 portant octroi de certaines facilités administratives et fiscales à l'Agence d'Exécution de la Coopération bilatérale belge en République Démocratique du Congo dénommée « Enabel » à exonérer en totalité tout type de taxe.

Les paiements seront effectués par virement bancaire.

Les honoraires de consultants seront payés en 2 tranches : la première après 10 jours de travail justifié par une première note préparatoire structurée, une seconde à la fin de la mission sur présentation d'un document d'analyse sur le travail décent en RDC, comprenant des propositions concrètes d'intervention via le soutien de la Belgique.

Article 9 : Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

Article 10 : Réceptions

La réception du marché consiste en la vérification par le pouvoir adjudicateur de la conformité des prestations exécutées par le prestataire de services aux règles de l'art ainsi qu'aux clauses et conditions du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit à n'importe quel moment de la mission de demander au prestataire de services un rapport d'activité (réunions tenues, personnes rencontrées, institutions visitées, résumé des résultats, problèmes rencontrés et problèmes non résolus, déviation par rapport au planning et déviations par rapport aux TdR...).

L'approbation du / des rapport(s) sera signifiée par courrier au prestataire de services 15 jours calendrier après réception.

Article 11 : Retards dans la mise en œuvre des tâches

Si le contractant ne fournit pas les prestations dans les délais stipulés dans le marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus, à une indemnité forfaitaire pour chaque jour écoulé entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches et la date réelle d'achèvement de la période de mise en œuvre des tâches. Le taux journalier de l'indemnité forfaitaire est de 0,1 % de la valeur du contrat pour chaque jour de retard écoulé jusqu'à maximum 10 % de la valeur du marché. Une pénalité de 250 € est d'office prévu en cas de retard d'exécution.

Si le pouvoir adjudicateur est en droit d'obtenir le montant d'indemnité maximal, il peut, après avoir donné une notification au contractant et sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, résilier le marché ou conclure un marché avec un tiers aux frais du contractant pour les services restant à prester.

Article 12 : Défaut d'exécution

Chacune des parties est en défaut d'exécution du marché lorsqu'elle ne respecte pas ses obligations conformément aux dispositions du marché. En cas de défaut d'exécution, la partie lésée par le défaut d'exécution a le droit de recourir aux mesures suivantes : a) demande d'indemnisation et/ou b) résiliation du marché. L'indemnisation prend la forme : a) de dommages-intérêts ou b) d'une indemnité forfaitaire.

Article 13 : Règlement des différends

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

ANNEXE 4. TERME DE REFERENCE

1. RESUME

L'objectif de la mission consiste à fournir un appui technique concernant la stratégie et la formulation d'un portefeuille thématique sur la protection sociale et le travail décent en RDC.

Nombre de jours estimés : 25

Période : mai - septembre 2021

2. CONTEXTE DU PORTEFEUILLE THEMATIQUE SUR LA PROTECTION SOCIALE ET LE TRAVAIL DECENT

2.1 Mission d'Enabel

Enabel est l'agence de développement du gouvernement fédéral belge, qui met en œuvre la politique de développement international de la Belgique dans ses 14 pays partenaires. Avec nos partenaires, nous contribuons activement aux efforts mondiaux de développement durable. Nos activités se concentrent sur les États fragiles et les pays les moins avancés, principalement en Afrique. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous réalisons des missions de service public en Belgique et à l'étranger. Nous apportons une expertise personnalisée, y compris une expertise publique belge, nous favorisons l'implication de tous et nous poursuivons des partenariats de haut niveau. Enabel renforce également l'impact de la Belgique dans le développement international en réalisant des missions pour des donateurs tiers belges et internationaux.

2.2 Contexte politique et socio-économique

Le travail décent et la protection sociale font partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs objectifs de développement durable (ODD) font référence à des aspects du travail décent et de la protection sociale. L'objectif de développement durable 8 (ODD 8), en particulier, aspire à une croissance économique inclusive et durable, avec le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Cet objectif est en grande partie lié à celui de l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il confirme que le travail décent est primordial pour le développement durable, l'égalité et la réduction de la pauvreté.

Cependant, aujourd'hui, de nombreux défis concernant l'ODD 8 demeurent : (OIT, 2018) :

- 172 millions de personnes sont au chômage ; et un tiers d'entre eux ont moins de 25 ans
- 780 millions d'hommes et de femmes travaillent pour moins de 2 USD par jour
- Plus de 70 % des personnes n'ont pas accès à la protection sociale
- 2 milliards de personnes travaillent dans l'économie informelle. Cela représente plus de 61 % de la population active, dont 93 % sont actifs dans des pays en développement ou des pays à économie émergente.
- En Afrique, 89,7 % des femmes employées ont un emploi informel et les femmes de l'économie informelle se trouvent plus souvent dans les situations les plus vulnérables, par exemple en tant que travailleuses domestiques, travailleuses à domicile ou travailleuses familiales, etc.

En outre, on estime qu'en Afrique subsaharienne, seulement 10% de la population économiquement active est couverte par la législation sur la sécurité sociale, principalement des régimes de retraite, qui sont principalement réservés aux travailleurs de l'économie formelle et à leurs familles. De plus, même si les travailleurs de l'agriculture ou les travailleurs domestiques constituent la majorité de la population active, l'informalité dans laquelle ils évoluent les empêche de bénéficier d'une telle couverture. Par conséquent, l'un des plus grands défis pour les pays africains reste l'extension de la protection sociale à une plus grande partie de la population.

Dans sa déclaration de politique de 2021, la ministre belge de la Coopération au développement, Meryame Kitir, a souligné l'importance de la protection sociale pour gérer l'impact économique de la crise de COVID-19. Mettre fin aux inégalités et à la discrimination fait partie des priorités de l'agenda belge de coopération au développement.

La Belgique est un leader mondial de la protection sociale et du travail décent et soutient l'approche et les directives de l'OIT en faveur de la protection sociale dans les pays en développement en tant que droit de l'homme universel et fondamental. Le droit à la protection sociale - par la redistribution des richesses - doit être garanti pour tous, y compris les plus vulnérables, tout au long de la vie, tout en évitant toute discrimination et ce droit est également étroitement lié aux droits du travail, au dialogue social et au mécanisme tripartite de l'OIT, à laquelle la Belgique contribue volontairement, en plus de ses contributions en tant que membre des Nations Unies.

Le portefeuille de la protection sociale fait partie d'une approche visant à aider les pays partenaires aux pays à mettre en place des mécanismes de protection sociale complets et universels.

2.3 Travail décent

Le concept de travail décent, qui a été réaffirmé lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, implique des opportunités de travail productif et offrant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes (OIT).

L'Agenda du travail décent fait partie intégrante de l'Agenda 2030 pour le développement durable dans son objectif 8 et couvre 4 piliers :

- Création d'emplois,
- Protection sociale,
- Droits au travail, et
- Dialogue social

Il s'agit du premier portefeuille thématique régional de protection sociale développé par l'Agence belge de développement. Cependant, la Coopération belge au développement s'appuiera sur l'expertise et les leçons apprises dans chacun des quatre piliers du travail décent et dans des domaines étroitement liés.

Enabel a de l'expérience dans la création d'emplois décents, entre autres, au Burundi, au Rwanda et en RDC. Enabel travaille sur l'entrepreneuriat à partir de ses interventions active dans le secteur formation emploi et agricole.

Enabel possède également une vaste expérience dans la formation professionnelle et l'intégration économique en Ouganda, en RDC, au Burundi et au Rwanda. Dans le domaine de la protection sociale, Enabel a une grande expérience en matière d'accès aux soins de santé à travers les régimes généraux d'assurance maladie.

Dans un grand nombre de pays, Enabel a travaillé sur la protection sociale dans le secteur informel. Toujours dans le domaine du dialogue social et du tripartisme, Enabel a une expérience de collaboration impliquant le gouvernement, le secteur privé et la société civile, par exemple sur les centres de formation et les fonds de formation.

En tant que partenaire belge pour le développement, Enabel entretient également de solides liens de coopération avec des organisations de la société civile - dont 9 ont une solide expertise dans le domaine du travail décent et de la protection sociale et qui ont développé le Cadre stratégique commun pour le travail décent (2017-2021). À travers le portefeuille actuel, Enabel cherchera à consolider ces liens grâce à une approche collaborative, uniforme et cohérente.

2.4 Objectifs et priorités du portefeuille de la protection sociale

Le portefeuille thématique de la protection sociale se concentrera sur le travail décent.

Cela comprend, tout d'abord, la création d'emplois décents et productifs, la protection sociale des travailleurs et (des étapes vers) la formalisation du travail informel. De cette manière, ce portefeuille contribue à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il contribuera également à l'objectif du plein emploi productif et du travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes et à l'objectif de protection des droits des travailleurs et de promotion d'environnements de travail sûrs et sains pour tous les travailleurs.

En termes d'ODD, il s'agit de contribuer à:

- ODD 1 et particulièrement 1.3, qui veut garantir des systèmes de protection sociale pour tous.
- ODD 8 « Travail décent et croissance économique », en particulier les cibles 8.5 (plein emploi productif et travail décent) et 8.8 (protection des droits du travail).

2.4.1 Domaines d'activité

Les domaines d'activité initiaux de ce portefeuille sont à confirmer avec le développement de la stratégie :

- Promotion ou création d'emplois décents et d'emplois productifs
- Protection sociale des travailleurs, en mettant l'accent sur les conditions de travail notamment des travailleurs du secteur informel
- Formalisation du travail informel, comme indiqué dans la recommandation 204 de l'OIT :
- Protéger les droits du travail
- Soutien du travail décent salarié via le service public de l'emploi.

Les domaines d'activité peuvent varier d'un pays à l'autre et des orientations stratégiques plus spécifiques seront élaborées aux étapes suivantes afin de contribuer à l'Agenda pour le travail décent et à la stratégie thématique globale.

2.4.2 Bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux de ce portefeuille thématique sont des femmes et des jeunes (de 16 à 30 ans) (encore) inactifs ou actifs dans l'économie formelle et informelle ou dans des emplois précaires.

Comme il s'agit d'un groupe cible très large, il y a lieu de chercher des niches au sein de ce groupe ; il est ainsi possible de se focaliser sur certains secteurs économiques en particulier. Il conviendra donc de délimiter plus précisément le groupe cible, et ce, en concertation avec d'autres acteurs impliqués (tels que les partenaires du CSC Travail décent).

Pour atteindre ces bénéficiaires finaux, il convient de recourir aux bénéficiaires direct-es, en premier lieu les organismes publics dont les capacités seront renforcées. Le secteur privé et les organisations de la société civile sont par ailleurs également des bénéficiaires directs potentiels, car ils peuvent apporter une contribution importante s'ils peuvent interagir de manière efficace et structurée entre eux et avec les pouvoirs (les organismes) publics. L'importance de cette collaboration tripartite est en tout point conforme à l'ODD 17, qui préconise des partenariats multipartites afin de contribuer à un développement durable. Cette collaboration peut prendre forme dans le cadre d'un dialogue social et d'autres formes de dialogue structuré.

Les bénéficiaires finaux de ce portefeuille thématique sont à la fois actifs et inactifs, les femmes et les jeunes (16 à 30 ans) dans l'économie formelle et informelle et dans les emplois précaires. Certains sous-groupes spécifiques seront identifiés parmi les bénéficiaires indiqués en fonction des secteurs, des besoins et des spécificités géographiques.

2.4.3 Portée géographique

Le portefeuille thématique couvrira :

- Ouganda,
- Rwanda et
- RD Congo

Le portefeuille régional sera mis en œuvre en complémentarité et en synergie avec les programmes bilatéraux en cours, le cadre stratégique commun pour le travail décent et d'autres partenaires et acteurs stratégiques.

2.4.4 Principes et thèmes transversaux

Les ODD comme boussole

Lors de l'élaboration de la stratégie et du portefeuille, les Objectifs de développement durable, en ce compris le principe de « Ne laisser personne de côté », et l'approche fondée sur les droits humains devront faire office, respectivement, de boussole et de cadre analytique. Nous visons à adopter une approche holistique de l'Agenda 2030 pour le développement durable, dans laquelle tous les objectifs de développement durable ont leur place.

L'approche fondée sur les droits humains comme cadre analytique

Lors de l'élaboration de la stratégie et du portefeuille, l'approche fondée sur les droits humains doit être utilisée comme cadre analytique en vue d'un développement humain plus inclusif et donc plus efficient. Les activités doivent contribuer directement ou indirectement à la réalisation d'un ou de plusieurs droits humains, et établir dans la foulée une distinction entre les titulaires de droits et les porteur-euses de devoirs.

Genre et inclusion

Une attention particulière sera accordée aux problèmes rencontrés par les filles et les femmes. Chaque intervention du portefeuille doit contribuer concrètement à l'objectif d'égalité des sexes. L'accent doit être mis au maximum sur l'autonomisation socio-économique des femmes. Cela devrait être contrôlé au moyen de résultats et d'indicateurs spécifiques. Au moins 50% des bénéficiaires finaux doivent être des femmes. Cela se traduira dans les prochaines étapes par l'utilisation des marqueurs de genre 1 ou 2 de l'OCDE et plus généralement par l'attribution de moyens adéquats à la prise en compte du genre.

Participation et partenariat

Enabel développera et mettra en œuvre un portefeuille de protection sociale en étroite concertation avec les acteurs belges ayant une expertise spécifique dans ce domaine : la plateforme de travail décent des acteurs non gouvernementaux, BIO (société d'investissement belge) et d'autres membres belges du dialogue Protection sociale universelle 2030.

Des synergies, des partenariats, des complémentarités seront également poursuivis avec des partenaires internationaux et locaux, des organisations de la société civile, des syndicats, des acteurs de la mutuelle de santé, des organisations du secteur privé etc.

Cohérence et complémentarité avec les portefeuilles géographiques et les priorités nationales

Les stratégies nationales des pays partenaires concernés constituent le point de départ de l'élaboration de la stratégie et du portefeuille. Les stratégies et portefeuilles thématiques seront développés en sus des portefeuilles et programmes bilatéraux existants et il y aura donc lieu de faire preuve de cohérence et de complémentarité vis-à-vis de ceux-ci. Afin d'éviter toute fragmentation, il est utile de se rallier aux activités bilatérales existantes, et ce, tant sur le plan thématique que géographique.

Thème transversal Environnement et Climat

Le travail décent et la lutte contre le changement climatique sont indissociables : d'une part, le changement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent avoir un impact négatif sur la croissance économique et l'emploi, tandis que, d'autre part, certains processus de production peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et le climat ainsi que sur le bien-être et la santé des travailleurs et travailleuses.

Les emplois verts et le travail décent sont donc des facteurs clés dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Qui plus est, des actions et des investissements spécifiques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique peuvent créer des emplois verts et des emplois décents. Pensons par exemple à la « transition juste » dans le cadre du « Green Deal » européen. Les systèmes de protection sociale peuvent également s'avérer être une protection contre les chocs (futurs) tels que les conséquences possibles du changement climatique. L'environnement et le changement climatique doivent donc être intégrés en tant que thèmes transversaux dans la stratégie et le portefeuille sur la protection sociale et le travail décent.

Nouvelles technologies (D4D)

L'utilisation des TIC est une opportunité importante pour assurer l'inclusivité et atteindre la durabilité (innovation et attractivité). Les initiatives existantes des programmes bilatéraux antérieurs ainsi que les projets et programmes tiers d'Enabel pour d'autres donateurs devraient être capitalisés.

2.4.5 Durée indicative

La durée de la stratégie et du portefeuille est de 5 ans (2022-2026).

3. METHODOLOGIE ET PRINCIPES DE LA CONSULTANCE

3.1 Objectif principal de la mission de conseil

L'objectif principal de la consultation est de fournir des analyses pertinentes et des apports techniques liés au travail décent en République Démocratique du Congo afin d'alimenter la formulation du portefeuille thématique à développer par Enabel en matière de protection sociale.

L'analyse devrait viser à guider les projets de Enabel, les actions et les interventions en RDC et à fournir des orientations et des recommandations concrètes pour relever les défis du travail décent dans les programmes futurs.

La présente consultation devrait viser une analyse critique des documentations, programmes, rapports, initiatives existantes et de toute autre source d'information pertinente (ou de leur absence) afin de fournir des propositions concrètes, ciblées et contextualisées à inclure dans le portefeuille.

3.2 Tâches et responsabilités

Sous la supervision et les conseils de l'expert sectoriel formation emploi, le consultant entreprendra les tâches suivantes :

- Fournir une assistance technique, des recommandations, basées sur les meilleures pratiques et des preuves de ce qui fonctionne dans le domaine du travail décent et de la protection sociale, pour la conception du portefeuille de protection sociale en RDC ;
- Procéder à un Mapping des acteurs clés en matière de travail décent, capitaliser leurs attentes et leur vision
- Contribuer à l'intégration et à l'alignement des priorités nationales via le nouveau programme du nouveau gouvernement, notamment ?
- Apporter le soutien consultatif opportun et pertinent à Enabel dans le développement d'une stratégie et d'un portefeuille innovants pour la couverture de protection sociale des travailleurs informels et atypiques, des travailleurs familiaux et des travailleurs peu qualifiés
- Apporter un appui Conseil pour la vision d'Enabel en faveur d'une transition juste par le développement d'instruments innovants de protection sociale et de stratégies d'adaptation, qui protègent la population la plus vulnérable
- Prodiguer un appui Conseil pour le soutien et l'accompagnement de bénéficiaires directs dans l'exercice de leur prérogatives régaliennes (ONEM, INPP...)
- Contribuer à identifier les potentiels groupes cibles/secteurs à cibler
- Intégrer la question du genre prioritairement dans toutes les composantes de cette mission de conseil
- Soutenir l'élaboration d'un contenu d'information publique sur le déploiement et les mécanismes de distribution des transferts monétaires ;
- Faciliter et modérer les réunions de lancement, les ateliers de restitutions et / ou les réunions bilatérales avec les partenaires congolais
- Contribuer à l'intégration des stratégies de travail décent et de protection sociale dans la stratégie et dans la formulation des interventions qui mettront en œuvre le Portfolio

4. LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport technique, fournissant des recommandations politiques pour améliorer la quadruple composante du travail décent en RDC, les modèles de financement et la gouvernance des systèmes de protection sociale orientés travail décent en RDC grâce à la coopération bilatérale au développement.
- Contributions techniques au portefeuille, aux documents de stratégie et aux notes d'information sur la protection sociale et le travail décent en RDC.
- Rapport technique présentant des options politiques et des solutions innovantes pour étendre la couverture de protection sociale pour les travailleurs informels et atypiques ;
- Rapport technique sur les solutions numériques possibles pour un accès élargi aux services sociaux pour les femmes et les groupes structurellement exclus.

5. COMPETENCES, CONNAISSANCES ET EXPERIENCES

- Master en sciences sociales, géographie, anthropologie, droit, droits de l'homme, statistiques, économie ou autres domaines étroitement liés au présent cabinet de conseil
- Preuve professionnelle expérience dans le domaine de la protection sociale et / ou le travail décent (au moins 5 ans) en RDC
- Expérience antérieure (travail ou consultance) auprès des syndicats, de l'OIT et d'autres organisations actives dans le domaine du travail décent et / ou de la protection sociale, un atout
- Expérience de travail avec le secteur informel
- Expérience pertinente dans le soutien du secteur public et le renforcement des capacités (gouvernance, politique et stratégie dans le secteur de la protection sociale)
- Bonne connaissance de la situation de la protection sociale et du discours politique en RDC, mise en place institutionnelle des institutions congolaise de protection sociale et des parties prenantes concernées.
- Excellentes compétences analytiques et rédactionnelles démontrées par un historique de publications et de rapports accessibles. Expérience de la rédaction de propositions de projet, de rapports et de documents de politique.
- Maîtrise du Français tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Adaptabilité, sensibilité culturelle-genre-âge-religion-nationalité
- Adhésion à la mission et aux valeurs d'Enabel, y compris la diversité, l'égalité des sexes, la non-discrimination.
- Excellent esprit d'équipe, capable de respecter des délais serrés et de produire un travail de haute qualité.

6. ORGANISATION

6.1 Lieu de travail

Kinshasa – RD Congo.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les experts et les équipes d'Enabel.

La langue de travail est le français.

Les documents seront rédigés en français.

6.2 Formulation équipe

L'équipe de formulation d'Enabel est composée de

- Jan De Ceuster - Expert en éducation et formation et gestionnaire de portefeuille principal
- Anne Flahaut - Experte en développement du secteur privé et en entrepreneuriat féminin
- Fabian Clement - Théorie du changement

- Géraldine Ladriere - Responsable de la formulation pour la composante ougandaise
- Luc De Meester - Responsable de la formulation pour le composant DRC
- Jack Tutuba - Responsable de la formulation pour la composante Rwanda
- Alice Kuczkiewicz Experte en genre
- Bart Horemans - Gestionnaire de portefeuille Ouganda
- Bieto PEDREIRA MUÑIZ, Expert en développement des compétences et responsable des interventions de SSU

6.3 Processus de sélection

Critères d'attribution

- Compétence et expérience démontrées (30 points)
- Méthodologie de travail succincte, structurée et alignée (basée sur des approches, des principes et des livrables attendus - 15 lignes maximum) (10 points) ;
- Démonstration de la compréhension des TdR (10 points)
 - Choisissez l'un des quatre piliers du travail décent ;
 - Choisissez l'un des domaines d'activité répertoriés sous 2.4.1.
 - En un paragraphe (20 lignes maximum), formulez une recommandation spécifique pour l'élaboration du portfolio thématique, en tenant compte du contexte en RDC (défis et opportunités), qui démontre votre compréhension du contexte de l'élaboration du portfolio.
- Prix (50 points)

ANNEXE 5. CRITERES DE SELECTION

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires exécutés au cours des 3 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Pour chacun des projets énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les certificats de bonne exécution (sans réserve majeure) et / ou toute pièce justificative (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation	Nom du client

ANNEXE 6. METHODOLOGIE, COMPREHENSION DES TDR ET CV DU/DES CONSULTANT(S)

La méthodologie à joindre doit indiquer de manière détaillée l'approche méthodologique qui sera utilisée pour atteindre le résultat.